

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 29 Aout 2018** à 19h00 Salon Marceline Gayant Expo à Douai que se sont réunis les délégués désignés par les communes et la communauté d'agglomération du Douaisis adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

Nombre de communes adhérentes : 11

Nombre de communes de la communauté d'agglomération du Douaisis : 35

Nombre de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 41

Absents : 1

Procuration : 3

Etaient présents (délégués titulaires) : 39

Pascal JONIAUX (Bruille lez Marchiennes) - Didier FERREZ (Emerchicourt) - Bruno DAUTREMEPUICH (Masny) - Pascal PRUVOST (Monchecourt) - Jean Luc DEVRESSE (CAD/Douai) - Francis FUSTIN (CAD/Goelzin) - Nadia BONY (CAD/Douai) - Claude HEGO (CAD/Cuincy) - Marc HEMEZ (Aniche) - Marilyne LUCAS (CAD/Guesnain) - Dominique RICHARD (CAD/Waziers) - Romuald SAENEN (CAD/Guesnain) - Frédéric CHEREAU (CAD/Douai) - Marie BONNAFIL (Aniche) - Christian VITU (Aniche) - Youssef MANHAB (Auberchicourt) - Georges CINO (Ecaillon) - Alain BRUNEEL (Lewarde) - Bruno MUNDT (Loffre) - Michel HAREMZA (Montigny en Ostrevent) - Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) - Damien FRENOY (CAD/Cantin) - Marylise FENAIN (CAD/Cuincy) - Jean Claude DHALLUIN (CAD/Courchelettes) - Caroline BIENCOURT (CAD/Râches) - Michel LEBLOND (CAD/Férin) - Jacques LECLERCQ (CAD/Roost Warendin) - Christian POIRET (CAD Lauwin Planque) - Joël THOREZ (CAD/Arleux) - Robert STRZELECKI (CAD/Flers en Escrebieux) - Didier CARREZ (CAD/Sin le Noble) - Christophe DUMONT (CAD/Sin le Noble) - Henri COQUELLE (CAD/Faumont) - Alain KLEE (CAD/Lallaing) - Thierry FAIDHERBE (CAD/Flers en Escrebieux) - Claudine PARNETZI (CAD/Waziers) - Véronique LEGRAND (CAD/Sin le Noble) - Arnaud PIESSET (CAD/Lallaing) - Jean Michel SZATNY (CAD/Dechy).

Etaient présents (délégués suppléants) : 2

Anne LEARDI suppléante de Colette CAPA (CAD/Roost Warendin) – Jean MORTREUX suppléant de Denis LAMY (CAD/Goelzin).

Etaient présents par procuration : 3

Joël PIERRACHE (Pecquencourt) donne pouvoir à Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) - Didier TASSEL (CAD/Fressain) donne pouvoir à Marylise FENAIN (CAD/Cuincy) - Jacques ELIAS (CAD/Anhiers) donne pouvoir à Alain BRUNEEL (Lewarde).

Etaient absents et excusés : 1

Henri DERASSE (CAD/Aubigny au Bac).

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SMTD AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE STAD

Monsieur le Président indique que depuis le 1er février 2013, le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) a confié l'exploitation du réseau de transport en commun « EVEOLE » et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de lignes TCSP à une société publique locale.

Cette société dénommée *Société de Transports de l'Arrondissement de Douai* est une société anonyme publique de droit privé (régie par le Livre II du Code du Commerce).

Son capital social est fixé à cinq cent mille cinq cents euros (500.500€) réparti en onze (11) actions de quarante-cinq mille cinq cent euros (45.500€) chacune, toutes de même catégorie et entièrement souscrites et libérées, dont :

- 9 actions (81,82%) pour le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis
- 1 action (9,09%) pour la Communauté d'Agglomération du Douaisis
- 1 action (9,09%) pour la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

Les statuts de la SPL prévoient un conseil d'administration composé de onze (11) membres dont :

- Neuf (9) représentants pour le Syndicat Mixte des Transport du Douaisis ;
- Et un (1) représentant pour la Communauté d'Agglomération du Douaisis ;
- Et un (1) représentant pour la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

1/ Désigner, neuf personnes (dont le Président du SMTD) chargées de le représenter au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale « *Société de Transports de l'Arrondissement de Douai* »

2/ Désigner le président du SMTD afin de représenter celui-ci au sein de l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale « *Société de Transports de l'Arrondissement de Douai* »

3/ Autoriser le Président du SMTD à se présenter en qualité de candidat au mandat de Président du Conseil d'Administration et autorise, par défaut, le cumul de ladite fonction avec celle de Directeur Général de la société.

4/ Constater l'identité des personnes qui renoncent à demander toute rémunération, indemnité ou jeton de présence au titre de l'exercice de leurs fonctions au sein de la Société Publique Locale.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 44

Suffrage exprimé : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

- DESIGNE pour représenter le SMTD au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale « *Société de Transports de l'Arrondissement de Douai* » :

- Monsieur Claude HEGO, Président du SMTD
- Monsieur Robert STRZELECKI, Vice-Président du SMTD
- Madame Nadia BONY, Vice-Présidente du SMTD
- Monsieur Rémy VANANDREWELT, Vice-Président du SMTD
- Madame Maryline LUCAS, Vice-Présidente du SMTD
- Monsieur Christophe DUMONT, Vice-Président du SMTD
- Monsieur Youssef MANHAB, Vice-Président du SMTD
- Monsieur Damien FRENOY, Vice-Président du SMTD
- Monsieur Pascal JONIAUX, Vice-Président du SMTD

- **DESIGNE** le président du SMTD afin de représenter celui-ci au sein de l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale « *Société de Transports de l'Arrondissement de Douai* »

- **AUTORISE** Monsieur Claude HEGO, Président du SMTD à se présenter en qualité de candidat au mandat de Président du Conseil d'Administration et autoriser, par défaut, le cumul de ladite fonction avec celle de Directeur Général de la société.

- **CONSTATE** que Monsieur Claude HEGO, Monsieur Robert STRZELECKI, Madame Nadia BONY, Monsieur Rémy VANANDREWELT, Madame Maryline LUCAS, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Youssef MANHAB, Monsieur Damien FRENOY, Monsieur Pascal JONIAUX renoncent à demander toute rémunération, indemnité ou jeton de présence au titre de l'exercice de leurs fonctions au sein de la Société Publique Locale.

Fait et délibéré en séance



Le Président,

Claude HEGO

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Syndicat Mixte des Transports du Douaisis
Numéro de l'acte	SMTD-18-8-1-4B
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.3 - Designation de représentants
Objet de l'acte	SMTD - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SMTD AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE STAD ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION SMTD-18-08-1-4
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	059-255900441-20180911-SMTD-18-8-1-4B-DE
Date de transmission de l'acte	11/09/2018
Date de réception de l'accuse de réception	11/09/2018